

CONSEIL D'ADMINISTRATION

22-06-14 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 14 JUIN 2022, À 19 H 05, À LA SALLE CA 107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF.

Étaient présents

M ^{me} Julie Barbeau,	membre parent ;
M. Alexandre Charest,	membre parent ;
M. Sylvain Gagné,	membre parent et Président ;

M ^{me} Catherine Bélanger,	membre du personnel ;
M ^{me} Véronique Marquis	membre du personnel ;
M ^{me} Julie Ste-Croix,	membre du personnel;
M. Jean Bélanger,	membre du personnel ;
M. Michaël Fiola,	membre du personnel ;

M ^{me} Amélie Pichette,	membre de la communauté ;
M ^{me} Marjolaine Viel,	membre de la communauté ;
M. Julien Rochefort-Girard,	membre de la communauté ;
M. Jean-François Rioux,	membre de la communauté ;
M. Charles Doyle Poirier	membre de la communauté ;

Permanence :

M ^{me} Madeleine Dugas,	directrice générale ;
M ^{me} Marie-Hélène Gagné,	membre du personnel d'encadrement
M ^e Cathy-Maude Croft,	sans droit de vote et directrice du SRÉ ;
M. Jocelyn Michaud,	secrétaire générale ;
	directeur général adjoint ;

Membres du personnel invités :

M. Rock Bouffard,	directeur du SRH ;
M. Hugo Perry,	directeur par intérim du SRF;
M. Carl Ruest,	directeur du SRM et du Transport ;
M. Jean-François Brisson	directeur adjoint du SRM et du transport;
M. Éric Levesque	directeur du SRI

Absences motivées :

M. Éric Lepage	membre parent
M ^{me} Marie-Pierre Boucher	membre parent

22-06-14-201 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

22-06-14-202 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Agenda de consentement :
 - 3.01. Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 mai 2022 ;

- 3.02. Assermentation de M. Charles Doyle Poirier ;
- 3.03. Dépôt des formulaires de déclaration d'engagement et d'intérêts de M. Charles Doyle Poirier ;
- 3.04. Règles de répartition des services entre les écoles 2022-2023 - Modification ;
4. Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves ;
5. Politique sur l'acquisition des biens et services – Révision ;
6. Plan quinquennal d'immobilisations 2022-2027 ;
7. Plan de gestion des risques dans les processus de gestion contractuelle ;
8. Présentation des rapports des comités du Conseil d'administration :
 - 8.01. Comité de gouvernance et d'éthique ;
 - 8.02. Comité de vérification ;
 - 8.03. Comité des ressources humaines ;
9. Félicitations - Personnel du Centre de service scolaire des Phares ;
10. Entente de principe sur la tâche et les horaires du personnel enseignant ;
11. Demande de révision d'une décision (Huis clos) ;
12. Période de questions ;
13. Autres sujets ;
14. Prochaine rencontre ;
15. Levée de la séance.

22-06-14-203 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de dispenser la Secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 mai 2022 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

22-06-14-204 ASSERMENTATION DE M. CHARLES DOYLE POIRIER

Le 31 mai 2022, M^{me} Madeleine Dugas, directrice générale, a procédé à l'assermentation de M. Charles Doyle Poirier, nouveau membre du Conseil d'administration, représentant de la communauté. Une entrée de cette affirmation solennelle est faite dans le Livre des délibérations

22-06-14-205 DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET D'INTÉRÊTS DE M. CHARLES DOYLE POIRIER

Conformément aux articles 4, 12 et 45 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration d'un centre de service scolaires francophone*, la Secrétaire générale dépose les déclarations d'engagement et d'intérêts de M. Charles Doyle Poirier.

Ces déclarations sont confidentielles et conservées au bureau du Secrétariat général.

22-06-14-206 RÈGLES DE RÉPARTITION DES SERVICES ENTRE LES ÉCOLES 2022-2023 – MODIFICATION

ATTENDU la résolution numéro 21-12-09-151 ;

ATTENDU que des corrections mineures ont été apportées au document présenté qui a fait l'objet de la résolution présentée ci-haut ;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares a consulté le Comité de parents, le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis (SERM) ainsi que le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'enseignement du Bas-Saint-Laurent (SPPEBSL) concernant le document présentant la répartition des services éducatifs entre les écoles ;

Il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter le document révisé *Répartition des services éducatifs entre les écoles pour l'année scolaire 2022-2023*, codifié sous le numéro E002-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-06-14-207 POLITIQUE RELATIVE À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DES PARENTS ET DES ÉLÈVES

ATTENDU les articles 192 et 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU le projet de *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves* proposé par le Comité de parents du Centre de services scolaire des Phares ;

ATTENDU les consultations et les avis reçus ;

ATTENDU que la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être exigées des parents et des élèves*, adoptée en 2006, est devenue désuète ;

Il est proposé par M. Jean-François Rioux et résolu à l'unanimité d'abroger la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être exigées des parents et des élèves*, adoptée en 2006 et d'adopter la *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves*, codifiée sous le numéro A133-1 (22-06-14-207).

Ce document sera intégré au *Recueil des règles de gestion*.

22-06-14-208 POLITIQUE SUR L'ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES – RÉVISION

ATTENDU la volonté du Centre de services scolaire des Phares de réviser sa politique d'acquisition des biens et services afin de l'adapter aux différents marchés actuels fortement influencés par la hausse du coût de la vie au cours des années et au changement au niveau de sa gouvernance ;

ATTENDU que les montants fixant les seuils qui dictent les actions en matière de demandes de soumissions n'ont pas été modifiés depuis 2009 ;

ATTENDU la nécessité de modifier certains articles plus normatifs afin d'adapter la politique à la nouvelle gouvernance de l'organisation ;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

Il est proposé par M^{me} Marjolaine Viel et résolu à l'unanimité d'adopter la révision de la *Politique d'acquisition des biens et services* telle que présentée par la direction du Service des ressources matérielles.

Ce document sera intégré au *Recueil des règles de gestion*.

22-06-14-209 PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2027

ATTENDU la résolution 21-11-09-140 ;

ATTENDU les inspections du parc immobilier du Centre de services scolaire des Phares réalisées par son Service des ressources matérielles ;

ATTENDU l'identification également effectuée par ce Service, des travaux à réaliser d'ici les cinq prochaines années ;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles quant à la répartition dans le temps de la réalisation de ces travaux, basée sur des critères de priorisation bien précis ;

ATTENDU le financement confirmé dans les règles budgétaires 2022-2023 par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments » pour la réalisation des projets prévus en 2022-2023 ;

Il est proposé par M^{me} Catherine Bélanger et résolu à l'unanimité d'approuver le *Plan quinquennal d'immobilisations 2022-2027* tel que présenté par la direction du Service des ressources matérielles.

Ce document est déposé est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-06-14-210 PLAN DE GESTION DES RISQUES DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* ;

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* ;

ATTENDU la *Politique sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* ;

ATTENDU la nécessité de réviser annuellement le *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle* ;

ATTENDU la révision préparée et présentée par le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) ;

Il est proposé par M. Michaël Fiola et résolu à l'unanimité d'adopter la révision du *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion* pour l'année 2022-2023, tel que présenté par le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC).

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-06-14-211 PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de gouvernance et d'éthique ;

En l'absence de M. Éric Lepage, Président du comité de gouvernance et d'éthique, M. Jean Bélanger présente le rapport d'activités du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2021-2022.

Comité de vérification ;

M^{me} Marjolaine Viel, Présidente du comité de vérification, présente le rapport d'activités du comité de vérification pour l'année 2021-2022.

Comité des ressources humaines ;

M. Jean-François Rioux, Président du comité des ressources humaines, présente le rapport d'activités du comité des ressources humaines pour l'année 2021-2022.

Ces documents sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

22-06-14-212 FÉLICITATIONS – PERSONNEL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par M. Charles Doyle Poirier et résolu à l'unanimité d'offrir les plus sincères félicitations du Conseil d'administration à tout le personnel du Centre de services scolaire des Phares pour l'ensemble du travail réalisé, particulièrement au cours de la pandémie.

Conformément à l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseil d'administration des centres de services scolaires francophones*, les administrateurs membres du personnel du centre de services scolaire se retirent de la séance après avoir eu l'opportunité de faire leurs observations et s'abstiennent de voter sur le prochain sujet.

22-06-14-213 ENTENTE DE PRINCIPE SUR LA TÂCHE ET LES HORAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties dans le cadre de la négociation locale chez le personnel enseignant ;

ATTENDU l'entente de principe intervenue au sujet de l'article 8-5.05 de l'entente locale du personnel enseignant ;

ATTENDU la recommandation des représentants du Comité patronal de négociation ;

ATTENDU la présentation faite par le directeur du Service des ressources humaines ;

Il est proposé par M. Alexandre Charest et résolu à l'unanimité d'adopter l'entente de principes intervenue entre le Syndicat de la région de la Mitis et le Centre de services scolaire des Phares au sujet de l'article 8-5.05 de la convention collective locale, étant entendu que ce texte sera intégré à l'entente locale une fois la négociation locale complétée.

22-06-14-214 HUIS CLOS

À 21 h 02, il est proposé par M^{me} Julie Ste-Croix et résolu à l'unanimité de continuer la séance à huis clos.

22-06-14-215 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

À 21 h 59, il est proposé par M^{me} Julie Barbeau et résolu à l'unanimité de siéger en séance publique.

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêt, M. Jean Bélanger se retire de la séance et ne participe pas à la prise de décision du prochain sujet.

22-06-14-216 DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION (HUIS CLOS)

ATTENDU la demande de révision de décision reçue le 22 avril 2022 relativement au classement d'un élève dans le dossier d'élève J126-LW-2022 ;

ATTENDU l'analyse effectuée conformément à la *Politique relative à la formulation d'une demande de révision d'une décision* ;

ATTENDU les considérations et la recommandation du comité de révision de décision ;

ATTENDU les échanges tenus à huis clos ;

ATTENDU l'intérêt de l'élève ;

Il est proposé par M^{me} Julie Ste-Croix et résolu à l'unanimité de retenir la recommandation du comité de révision de décision tel que précisé dans le document confidentiel *Recommandation du comité* et de classer l'élève portant le numéro de dossier J126-LW-2022 en 5^e année à l'école A pour lui permettre de faire un redoublement mais conditionnellement à la mise en place de mesures de modification des apprentissages et à l'acceptation par les parents de cette modalité et des autres conditions prévues au rapport *Recommandation du comité* ;

À défaut par les parents d'accepter ce modèle de service, il est résolu à l'unanimité de maintenir la décision de classer l'élève en classe spécialisée à l'école B.

22-06-14-217 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne du public n'est présente.

22-06-14-218 AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est soumis.

22-06-14-219 PROCHAINE RENCONTRE

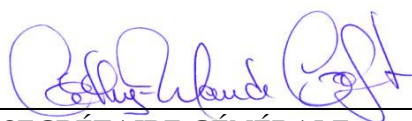
La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le 30 août 2022, à 19 h, à Rimouski.

22-06-14-220 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 22 h 05 il est proposé et résolu à l'unanimité par M^{me} Amélie Pichette de lever la séance.



PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



SECRETÉAIRE GÉNÉRALE